



FICHE DE POSTE

Description de fonction

Coordonnateur du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Hautes Alpes

INFORMATIONS GENERALES	
RESIDENCE ADMINISTRATIVE	ASSOCIATION VIVRE SA VIE CHEZ SOI (VVCS) Maison du Canton 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE Tél : 04.92.23.00.99 / Fax : 04.92.23.08.00
LIEU D'AFFECTATION	Bureaux de Gap (avec déplacements fréquents sur le Département 05) Possibilité de télétravailler (2 jours max / semaine)
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Département des Hautes Alpes
CONDITIONS D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> - Convention : CCN 51 - Accords collectifs du 12 mai 2016 et avenants - Statut : Cadre Administratif - Temps de travail : 100% - CDI - Salaire : entre 33 000€ et 38 000€ brut annuel selon expérience
LIAISONS HIERARCHIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice du DAC des Hautes Alpes, Marielle Carle (N) - Président de l'association VVCS, Pierre Chamagne (N+1)
LIAISONS FONCTIONNELLES	<p><u>INTERNES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membres de l'équipe du DAC des Hautes Alpes - Membres du bureau et du Conseil d'Administration de l'association VVCS <p><u>EXTERNES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégation Départementale de l'ARS PACA - Membres du Comité Stratégique PTSM : Pascale Melot (Directrice du CODES), Vincent Lam (DT 05 ARS), Ludovic Voilmy (Directeur du CHBD) et Marielle Carle (Directrice du DAC Hautes Alpes) - Membres du Comité de Pilotage du PTSM, du Comité Programme du PTSM et des différents groupes de travail inhérents au PTSM : partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux positionnés sur le territoire, professionnels de santé libéraux, Conseil Départemental, collectivités locales, associations d'usagers et de patients dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, UDAF, Education Nationale, Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services de l'Etat (préfectoraux, DDCSPP, etc...), Maisons d'arrêt, services de police, gendarmerie, CLS, CLSM, ...

MISSIONS

CONTEXTE ET MISSIONS GENERALES

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a fait évoluer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie. Elle reconnaît le caractère transversal de la santé mentale et prévoit la mise en œuvre de Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM), élaborés par l'ensemble des acteurs concourant à cette politique.

Les PTSM sont basés sur un diagnostic territorial partagé qui permet d'identifier :

- Les ressources disponibles,
- Les insuffisances dans l'offre de prévention, des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans l'accessibilité, la coordination et la continuité des services
- Les actions à conduire pour les 5 années à venir (déclinées sous forme de fiches actions). Ces fiches constituent des réponses apportées aux insuffisances soulevées

Pour faciliter la mise en œuvre de ces fiches actions, le territoire des Hautes Alpes s'appuie sur un coordonnateur qui aura pour missions générales de :

- Contribuer au développement et à la promotion d'une culture commune pour tous les partenaires du territoire.
- Concevoir, développer, organiser et mettre en place les actions et les outils qui concourent, permettent et facilitent cette coordination des parcours de santé des usagers.
- Rendre compte de l'avancée des travaux au Comité de Pilotage du PTSM et contribuer à la préparation du programme annuel d'actions.
- Etablir annuellement un bilan de l'activité et transmettre les données chiffrées nécessaires à l'évaluation des actions.

Il (elle) exerce sous couvert et la responsabilité du Comité Stratégique PTSM.

MISSIONS FONCTIONNELLES

Le coordonnateur du PTSM a pour missions fonctionnelles :

- Organiser et mettre en œuvre la méthodologie de la démarche projet du PTSM en articulation avec les instances de gouvernance du PTSM et en cohérence avec les axes stratégiques du PRS et la feuille de route santé mentale.
- Déployer les actions validées par le Comité de Pilotage PTSM et les formaliser dans un plan d'actions, en veillant à intégrer progressivement l'ensemble des partenaires des champs sanitaires, médicosociaux, sociaux, les usagers et les institutions,
- Assurer des missions d'animation, de coordination et d'évaluation au quotidien pour répondre aux priorités du PTSM en lien étroit avec les partenaires du territoire couvert,
- Construire avec les partenaires des outils visant à une meilleure articulation entre les actions de prévention/de soin/d'accompagnement (conventions, fiche de liaison),
- Favoriser une dynamique partenariale structurée au niveau territorial, notamment en renforçant la lisibilité de l'offre sur le territoire par une meilleure interconnaissance mutuelle et la valorisation d'initiatives locales,

	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre, l’animation et le suivi du plan d’actions PTSM. <p>Ses missions en relation fonctionnelle avec la Délégation Départementale de l’ARS sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se positionner en appui méthodologique quant à la mise en œuvre des actions et quant à la demande de financement, - Contribuer à la gouvernance du PTSM, identifier les personnes ressources, participer à la mise en place des Contrats Locaux de Santé Mentale (CLSM) sur le territoire. <p><u>Activité d’animation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et animer des réunions plénières selon le calendrier arrêté, - Préparer et mettre en œuvre des groupes de travail thématiques, - Elaborer et transmettre des comptes rendus de réunions, - Rédiger des courriers spécifiques, - Communiquer sur les résultats des travaux menés. <p><u>Activités de coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l’échange d’informations entre partenaires, - Centraliser les informations communiquées par référent, - Relancer les partenaires sur leurs engagements, - Préparer et coordonner le programme de travail, - Assurer le suivi des actions auprès des différents porteurs, - Assurer le relais inter-structures, - Développer la communication informatique. <p><u>Activités d’évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des bilans réguliers des travaux, - Elaborer le bilan annuel de l’état d’avancement du PTSM, - Transmettre des données chiffrées nécessaires à l’évaluation des actions du PRS (Projet Régional de Santé).
--	---

COMPETENCES ET CONNAISSANCES	
COMPETENCES ET SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite et gestion de projet - Capacités d’anticipation, d’adaptation, d’écoute et de diplomatie - Capacités d’analyse et de synthèse - Rigueur méthodologique et organisationnelle - Compétences managériales de gestion de groupe, de conflits, de pédagogie médiatrice - Savoir argumenter, convaincre un ou plusieurs interlocuteurs et fédérer autour d’un projet - Construire/adapter des outils/méthodes de travail - Travailler en équipe pluriprofessionnelle/en réseau - Savoir communiquer à l’oral et à l’écrit (rédaction de notes, rapports, présentation de travaux...) - Respecter le secret professionnel et le devoir de réserve - Être responsable et autonome - Très bonne maîtrise informatique (Word, Excel, PowerPoint...)

CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none">- Rôles et missions des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en particulier dans le champ de la santé mentale- Connaissance du territoire
EXIGENCES PARTICULIERES	<ul style="list-style-type: none">- Permis B – déplacements fréquents sur le Département et ponctuellement en Région- BAC + 3 minimum dans les secteurs des sciences sanitaires et sociales avec expériences significatives en gestion de projet- Expérience en gestion de projet et animation de groupe de travail ET/OU dans le champ de la santé mentale

Envoyer CV + LM à marielle.carle@e-santepaca.fr

Date limite de dépôt de candidature : le 3 octobre 2021